Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Cellule Transparence des rémunérations

rue du Chêne 22

1005 BRUXELLES

Bruxelles, le 29/06/2020

Objet : ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

Madame, Monsieur,

Pour l’asbl Werk Centrale de l’Emploi, veuillez trouver ci-après les tableaux demandés dans le cadre de la « transparence » pour les mandataires publics bruxellois.

Aucun membre du CA ou de l’AG n’a effectué de voyage, ni bénéficié de rémunération ou d’avantage dans le cadre de ses fonctions dans l’asbl.

A votre disposition pour tout complément d’information.

Bien cordialement.

Fabian Maingain,

Président

